

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/09/22-09-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 septembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignement communs et l'accès à la formation par la recherche,

Vu l'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Projet d'expérimentation de « l'universitarisation » de la formation des préparateurs en pharmacie

Le Conseil d'administration approuve le principe du projet d'expérimentation de « l'universitarisation » de la formation des préparateurs en pharmacie tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 22 septembre
2020



ÉRIC BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

UNIVERSITARISATION DE LA FORMATION DES PREPARATEURS EN PHARMACIE

Projet d'expérimentation de la faculté de pharmacie de Marseille



Conférence des **Doyens**
des **Facultés de Pharmacie** de France

Cadres réglementaires de l'expérimentation

- **LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé**

Titre Ier : DÉCLOISONNER LES PARCOURS DE FORMATION ET LES CARRIÈRES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

Chapitre Ier : Réformer les études en santé et renforcer la formation tout au long de la vie

- **Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- **Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle**

Méthodologie (1)

- Le projet d'universitarisation et la création de parcours de Licence a reçu **l'approbation de la conférence des doyens des facultés de pharmacie**
 - **13 facultés** de pharmacie sont engagées dans un projet d'expérimentation de **Licence professionnelle**
- 
- **3 modalités recensées :**
 - une L3 sans toucher au brevet de préparateur en pharmacie (BP)
 - une L3 avec aménagement du BP
 - **un parcours de Licence complet** : 180 ECTS avec création d'un DEUST au niveau 120 ECTS conformément au nouvel arrêté Licence professionnelle du 6 décembre 2019.
 - **La faculté de pharmacie de Marseille et ses partenaires proposent un parcours de Licence complet.**
 - Lors des derniers échanges entre la conférence des doyens et le ministère, cette troisième modalité semble majoritaire.

Partenaires du projet UFR Pharmacie AMU

Reliés par Convention

- **Aix Marseille Université**
 - Faculté de Pharmacie de Marseille
 - CFA EPURE
- **Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille**
 - CFPPH-CFA des Métiers Hospitaliers
- **Centres de formation des apprentis (officine)**
 - CFA de Marseille, Alpes, Provence (ASFOSSS PACA)
 - CFA de la chambre de Commerce et de l'industrie de Vaucluse
 - CFA des préparateurs en Pharmacie du Var
 - CFA des Préparateurs en Pharmacie des Alpes Maritimes

Consultatifs

- **Syndicats de Pharmaciens** (régionaux, nationaux)
- **Syndicats des préparateurs en pharmacie**
- **Association des Préparateurs en pharmacie hospitalière**
- **Conférence des doyens pharmacie**
- **Région PACA**
- **ARS**

Licence Professionnelle (mention en cours de réflexion avec le ministère)

Différents parcours type : Pharmacie d'officine Pharmacie hospitalière Pharmacie industrielle

